

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Lycée JB de Baudre AGEN

Jeudi 7 Novembre 2024
18h



PHARE :

- **Un programme de prévention du harcèlement qui inscrit l'action dans une stratégie globale d'établissement**

Objectifs :

- 1. Chaque lycée doit avoir un plan de prévention structuré**
- 2. Permettre la création d'une communauté protectrice**

Une inscription dans la loi

Article 1^{er}. Création du délit de harcèlement scolaire

*Abrogation de l'article 5 de loi du
26 juillet 2019*



- Art. L. 111-6. - Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement **ou en marge de la vie scolaire** ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.
- Ces faits peuvent être constitutifs du **délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal.**

Une approche systémique





Une approche qui relève d'une révolution culturelle

- **Nouvelle manière d'agir ensemble**
- **Nouveaux gestes professionnels (programme PHARE et MPP : protocole et diapos suivantes)**
- **Co-éducation : des adultes protecteurs.**
- **Nos élèves sont des adolescents : ils ne disent pas tous, changent, peuvent avoir des comportements étonnants en groupe qui ne correspondent pas aux valeurs et à l'éducation que vous leur avez données**
- **Les adolescents ne veulent pas déchoir vis-à-vis de leurs parents, et les adultes du lycée, les adolescents peuvent avoir honte**

Définition du Harcèlement

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre **un ou plusieurs élèves (intimidateurs)** et **une ou plusieurs victimes**.
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent **régulièrement** durant une **longue période**.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.
- **Cyberviolence** : les réseaux électroniques peuvent intervenir
- Un conflit, une dispute, une insulte ponctuelle : tout n'est pas harcèlement
- Ne jamais minimiser mais distinguer le conflit du harcèlement

Plan PHARE : à quoi s'est engagé le lycée ?

- **Constituer une équipe de personnes « équipe ressource »**
- **Formaliser un protocole de traitement (fait en 2023/2024)**
- **Former une équipe d'élèves-ambassadeurs chaque année**
- **Poser une pHARe Box, présente au CDI, où les élèves peuvent nous écrire et nous faire part de quoique ce soit**
- **Mettre en place un atelier de sensibilisation des familles**
- **Participer à des temps forts : concours NAH, journée NAH**
- **Organiser des temps de formation pour les élèves sous la forme d'ateliers, apports et études de cas**
- **Organiser des temps de formation pour les personnels de l'établissement**

pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Le label **niveau 1 - engagement**
est attribué au lycée

0470003Y LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

JEAN BAPTISTE DE BAUDRE

pour l'année scolaire **2024-2025**

NIVEAU 1
engagement

NIVEAU 2
approfondissement

NIVEAU 3
expertise

Qui est l'équipe ressource ? Son rôle

Membres de l'équipe 2024/2025

Direction/DDFPT: M. SILVEIRA (Proviseur), M. DUFAU (Proviseur adjoint), Mme BROUILLET (Proviseure adjointe), Mme CARMASSI (DDFPT Tertiaire), M. CABANNES (DDFPT Industriel)

CPE/Infirmière: Mme FLOURET Véronique (CPE), Mme DERCOURT Clémence (CPE), Mme RAYMOND Laurence (CPE), Mme PALAU Aurore (Infirmière)

Professeurs: Mme VANACKER Cloé (SES), Mme TRONSCORFF Héloïse (Lettres), Mme VUIGLIO Virginie (Anglais), Mme NARPON Patricia (Physique/Chimie) et Mme FISCHER Sylvie (Espagnol) et M. MAYNARD Loïc (Espagnol/ Référent pHARe 2024-2025)



Une équipe pluri-catégorielle pour:

- **Coordonner l'action, recueillir l'information**
- **Mener les entretiens**
- **Former les personnels et élèves**

Élèves ambassadeurs:

En 2nde GT (6)	En 1ère GT	En Terminale GT	EN BTS (2 à 4)
	<ul style="list-style-type: none">•BONTEMPS Timéo 1G5 •DOS SANTOS Emma 1G3	<ul style="list-style-type: none">- DENIS Océane Kassandra T STMG2- EL MARNISSI Hind TSTMG 2- BOYER RAFFY Quentin TSTI2D- GENESTINE Launa TG2- COMMUNAL Cléia TG5- MEHAUT Glwady TG5	

METHODE de Préoccupation Partagée

- **Postulat: la cible n'a aucune raison de se sentir coupable, ne mérite pas ce qu'elle vit, il n'y a aucun motif, isolement**
- **Des entretiens : l'élève cible un entretien long puis les intimidateurs (entretien court)**
- **Les parents de la cible: seront informés**
- **Pourquoi les parents des intimidateurs ne seront pas informés dans un premier temps ? On ne cherche pas des coupables, on ne cherche pas à établir des faits, on cherche à créer une alliance**
- **Une action sur 15 jours**
- **Objectif : désamorcer la situation, que tous les élèves impliqués en sortent grandis**

Notre rôle à tous : soutenir

- **Co-éducation = alliance quelque soit le rôle de l'enfant**
- **Favoriser la parole : canal pronote, mail, 3018**
- **Laisser le temps : entre informations et application du protocole PHARE : 3 semaines maximum**

En résumé : chronologie

J-2

Le régulateur prend connaissance de la situation et dispatche l'info au veilleur de garde sous 48h

J0

Le veilleur alerté reçoit la cible pour son 1er entretien et fixe la date du 2ème
Le chef d'établissement prévient la famille

J+2

Le veilleur a 48h pour recevoir le ou les intimidateurs présumés en entretien individuel

J+10

Le veilleur reçoit la cible en 2ème entretien : ils réévaluent ensemble la situation

J+15

Si la situation est redevenue satisfaisante :
clôture du processus
Information aux parents
Si pas d'amélioration ,
la situation passe en protocole harcèlement

Ressources

le site du lycée : <https://lyceedebaudre.net>

Le site MEN : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/le-harcelement-c-est-quoi-325361>

Des vidéos courtes :

Aider son enfant : [Mettre fin au harcèlement – YouTube](#)

Parler du harcèlement : [Parler du harcèlement – YouTube](#)

Détecter le harcèlement : [Détecter le harcèlement – YouTube](#)

Sensibilisation des parents : [Sensibiliser au harcèlement - YouTube](#)

Et si ça ne fonctionne pas ? Et si lors de l'entretien le harcèlement est avéré ?

- **RV chef d'établissement : entretien ; engagement d'une procédure disciplinaire**
- **=> établissement des faits**
- **Signalement : fait établissement et ou signalement au procureur**
- **Protocole harcèlement**
- **En cas de récurrence ou de la persistance des faits : information préoccupante au procureur**
- **Video du ministère <https://www.youtube.com/watch?v=nB4cHsPl4iw>**

Echanges et questions

- Pas de situations individuelles avec des noms d'élèves

MERCI !

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS :
APPELEZ LE **3020** Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 9h à 20h
samedi de 9h à 16h

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr